



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

édition et imprimerie

Question orale n° 1597

## Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au budget sur la situation préoccupante de l'usine de Douai de l'Imprimerie nationale et de ses 750 salariés. Ses clients les plus importants restent les administrations de l'Etat et l'annuaire représente la meilleure part de son activité. Or des ministère ou des entreprises publiques confient désormais à des imprimeurs privés des travaux traditionnellement faits par l'Imprimerie nationale et France Télécom remet en cause sa collaboration. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les perspectives de développement que l'Etat, actionnaire principal, assigne à cette entreprise afin de garantir l'emploi dans un arrondissement encore très durement touché par le chômage.

## Texte de la réponse

### AVENIR DE L'USINE DE L'IMPRIMERIE NATIONALE DE DOUAI

**Mme la présidente.** M. Marc Dolez a présenté une question, n° 1597, ainsi rédigée :

« M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au budget, sur la situation préoccupante de l'usine de Douai de l'Imprimerie nationale et de ses 750 salariés. Ses clients les plus importants restent les administrations de l'Etat et l'annuaire représente la meilleure part de son activité. Or des ministère ou des entreprises publiques confient désormais à des imprimeurs privés des travaux traditionnellement faits par l'Imprimerie nationale et France Télécom remet en cause sa collaboration. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les perspectives de développement que l'Etat, actionnaire principal, assigne à cette entreprise afin de garantir l'emploi dans un arrondissement encore très durement touché par le chômage. »

La parole est à M. Marc Dolez, pour exposer sa question.

**M. Marc Dolez.** Monsieur le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, j'ai effectivement souhaité interroger le Gouvernement sur la situation de l'Imprimerie nationale, car l'examen de ses comptes consolidés est particulièrement inquiétant.

Comme vous le savez, l'Imprimerie nationale a changé de statut en 1994, mais l'Etat en est l'actionnaire principal. Je voudrais donc connaître les perspectives de développement qu'il assigne, en cette qualité, à l'Imprimerie nationale, en particulier à son usine de Douai, qui emploie 750 salariés.

En effet, les clients les plus importants de cette usine restent les administrations de l'Etat, l'édition de l'annuaire de La Poste représentant une grande partie de son plan de charge. Or comment ne pas être inquiet des menaces qui pèsent sur l'avenir de cette activité ? Qu'en sera-t-il de l'appel d'offres concernant l'annuaire ? Sa réalisation sera-t-elle toujours confiée à l'Imprimerie nationale ? On peut en effet être inquiet quand on voit que plusieurs ministères ou entreprises publiques confient désormais à des imprimeurs privés des travaux qui

étaient traditionnellement effectués par l'Imprimerie nationale.

Je serais donc heureux de savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, comment le Gouvernement envisage la situation et l'avenir de l'Imprimerie nationale en général, de l'usine de Douai en particulier.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation.

**M. François Patriat**, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation. Comme vous l'avez rappelé, monsieur le député, la loi du 31 décembre 1993 institue au profit de l'Imprimerie nationale un monopole légal pour l'impression des documents de sécurité, notamment des titres de sécurité. Ce monopole ne représente néanmoins désormais qu'une faible partie des activités de l'Imprimerie nationale, qui réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires dans des domaines ouverts à la concurrence, en effectuant des travaux d'impression pour des administrations publiques et pour des entreprises et organismes publics ou privés.

La question que vous avez soulevée concerne les activités de l'Imprimerie nationale soumises à la concurrence, pour lesquelles il y a eu lieu de distinguer, d'une part, les travaux attribués dans le cadre d'un marché public et, d'autre part, les commandes passées par des entreprises ou des organismes qui ne sont pas des personnes publiques.

Le code des marchés publics repose sur les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitements des candidats et de transparence des procédures. Il n'est donc pas possible, dans ce cadre, de donner la préférence à une entreprise en raison de sa seule appartenance au secteur public. En revanche, l'Imprimerie nationale peut être retenue chaque fois qu'elle présente l'offre la mieux disante selon les critères fixés pour le marché considéré.

Par ailleurs, les entreprises et organismes qui ne relèvent pas du code des marchés publics, tels que France Télécom, peuvent décider librement de leurs procédures de sélection et de leurs critères d'attribution, dans le respect de la loi.

Je sais que le site de Douai est particulièrement concerné par la mise en concurrence de la fabrication des « pages jaunes » de l'annuaire de France Télécom, qui doit avoir lieu en début d'année prochaine. Cependant je ne doute pas que les atouts techniques et industriels de ce site le dotent d'avantages significatifs dans la compétition. A cet égard, le résultat des concertations menées par la direction et les salariés de l'Imprimerie nationale à Douai et relatives à l'organisation du travail sur ce site dans le cadre de l'application de la réduction du temps de travail sera bien sûr un élément important de l'offre. Je ne doute pas, par ailleurs, que France Télécom saura, dans son choix, être attentive aux efforts fournis par l'Imprimerie nationale, sur son site de Douai, en termes tant d'investissements que d'organisation.

De manière générale, monsieur le député, le Gouvernement est attaché au développement de l'Imprimerie nationale, outil industriel de premier plan dans ce secteur en France, et il veillera à soutenir l'entreprise dans ses efforts pour améliorer sa situation financière et valoriser ses réels atouts industriels et commerciaux.

Je saisis d'ailleurs cette occasion pour souligner la performance de l'usine de Douai, qui a permis, grâce à un remarquable effort de mobilisation de ses personnels, auxquels je rends hommage, de mettre en place l'acompte de décembre de la prime pour l'emploi dans des délais très tendus souhaités par le Gouvernement. C'est une réussite dont les salariés de Douai ne peuvent être que légitimement fiers.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Marc Dolez.

**M. Marc Dolez.** Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de votre réponse, même si elle ne m'a pas complètement rassuré car je pense que l'Imprimerie nationale et l'usine de Douai ont besoin d'une véritable stratégie de développement industriel. En la matière, l'Etat, qui est, je le rappelle, son actionnaire principal, doit

prendre toutes ses responsabilités pour maintenir l'outil et préserver l'emploi, en particulier dans le Douaisis qui est encore très durement touché par le chômage.

Je souhaite que le dialogue entre la direction et les organisations salariées, que vous avez évoqué à la fin de votre intervention, puisse être de qualité et soit poursuivi, sur la base des propositions que les salariés de l'entreprise, avec leurs organisations syndicales, mettent au point pour assurer le développement de l'entreprise. Il reste un travail extrêmement important à effectuer et je ne doute pas que le Gouvernement donnera les instructions nécessaires à la direction de l'entreprise pour que ce dialogue soit engagé dans les meilleures conditions possibles.

>

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Dolez](#)

**Circonscription :** Nord (17<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1597

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 décembre 2001, page 7150

**Réponse publiée le :** 19 décembre 2001, page 9536

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 décembre 2001